

COUVERTURE DES frais liés à la fertilité engagés par une mère porteuse



Faites-en plus en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI)

La garantie Services de fertilité offre déjà un soutien important à beaucoup de participants qui souhaitent agrandir leur famille. Mais les services qu'elle couvre ne conviennent pas à tout le monde. Dans certains cas, le recours à une mère porteuse est la seule solution.

On appelle notamment grossesse pour autrui le fait qu'une femme accepte de porter un enfant pour quelqu'un d'autre. Ce type d'entente gagne en popularité au Canada. Les raisons pour lesquelles certaines personnes peuvent faire appel à une mère porteuse sont diverses :

- elles ont des problèmes de fertilité;
- elles forment un couple de même sexe;
- elles sont célibataires par choix;
- elles ont des problèmes de santé ou ont eu des grossesses difficiles;
- c'est la méthode qu'elles choisissent pour agrandir leur famille.



Voici la garantie Grossesse pour autrui

Notre garantie Grossesse pour autrui rembourse au participant les frais admissibles liés à la fertilité qu'une mère porteuse engage pour lui.

Cette garantie peut fournir un précieux soutien aux employés en réduisant leur stress financier. Elle peut aussi aider votre organisation à en faire plus en matière de DEI. Elle pourrait être un moyen pour vous d'attirer et de conserver un effectif diversifié.

Au Canada, la loi interdit de rémunérer une mère porteuse pour ses services. Mais on peut lui rembourser les frais raisonnables qu'elle a engagés. Cela comprend les frais médicaux, comme ceux exigés pour les tests, services et médicaments liés à la fertilité.

Cette garantie a son propre numéro de contrat, et les participants qui souhaitent l'obtenir doivent la demander. Une fois le participant inscrit, nous couvrons les frais liés à la fertilité admissibles que la mère porteuse engage pour la grossesse pour autrui. Nous versons le remboursement directement au participant. Cette garantie constitue un avantage imposable pour les participants.

Si vous souhaitez l'offrir, nous l'établirons et la gérerons au titre d'un contrat de services administratifs seulement (SAS). Nous vous facturons sur une base mensuelle pour les demandes de remboursement que nous avons traitées le mois précédent, plus les frais administratifs et les taxes applicables.

Bon nombre d'employeurs souhaitent en faire plus sur le plan de la DEI. La garantie Grossesse pour autrui est un excellent moyen d'y arriver. Elle assure l'égalité des chances en aidant tous vos employés à obtenir du soutien en matière de fertilité.



Frais admissibles

Les maximums, les exclusions et les restrictions applicables à la garantie Services de fertilité s'appliquent aussi à la garantie Grossesse pour autrui.

Services de médecins et de laboratoire

- Honoraires forfaitaires et frais de monitoring de médecins
- Imagerie médicale (y compris : échographie/échographie de clarté nucale, SpindleView, embryoscope, test Matris, analyse non invasive de milieu de culture embryonnaire, sonohystérogramme)
- Tests de dépistage et analyses en laboratoire pour la personne enceinte (y compris : dépistage prénatal [DPN], test de réceptivité endométriale, dosage de la FSH et de l'AMH)

Frais liés à l'ovule, à l'embryon et au sperme

- Tests de dépistage
- Congélation
- Frais de transfert
- Frais d'entreposage
- Décongélation
- Prélèvement d'ovules
- Prélèvement de sperme (y compris : PESA, MESA, TESE et Micro TESE)
- Spermogramme
- Sélection, lavage, et préparation de spermatozoïdes

Tests génétiques

- Comprend PGT-A, GTB-SR, PGT-M (DGP ou DPI), analyses des produits de conception (POC), fragmentation de l'ADN du sperme (SCSA)

Insémination et fécondation

- Maturation in vitro (MIV)
- Éclosion assistée
- Injection intracytoplasmique de spermatozoïdes (ICSI)
- Fécondation in vitro (FIV) (y compris : traitement standard, naturel, stimulé, antagoniste ou réciproque)
- Insémination intra-utérine (IIU)
- Insémination artificielle (IA)

Médicaments liés à la fertilité

- Si ces frais sont couverts au titre de la garantie Frais médicaux, ils le sont aussi au titre de la garantie Grossesse pour autrui lorsqu'ils sont engagés par la mère porteuse.



En savoir plus

Pour en savoir plus sur la garantie Grossesse pour autrui, contactez votre représentant aux Garanties collectives de la Sun Life.

